

Dossier de diagnostics techniques

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Référence AMITRAV-E2691012-2301 5 juillet 2023

Bien	Autre
Adresse	4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE
Propriétaire	CAF CHARENTE MARITIME 4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE
Demandeur	CAF CHARENTE MARITIME 4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Visité le 13 juillet 2023 par SAMUEL DRAPEAU

Ce rapport original ne peut être reproduit sans notre autorisation et ne peut être utilisé de façon partielle.
Il est rappelé l'obligation faite au propriétaire de l'immeuble concerné par la mission de repérage, de conservation et de transmission de ce rapport conformément aux exigences de l'article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Sommaire

Sommaire	2
Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux	3
A. Informations générales	3
B. Cachet du diagnostiqueur	4
C. Programme de travaux	4
D. Programme de repérage	4
E. Conclusion(s)	6
F. Conditions de réalisation du repérage	9
G. Rapports précédents	10
H. Résultats détaillés du repérage	10
I. Déroulement du repérage	12
J. Éléments d'information	12
Annexe 1. Fiches d'identification et de cotation	13
Annexe 2. Croquis	18
Annexe 3. PV d'analyses	21
Annexe 4. Recommandations générales de sécurité	34
Annexe 5. Certificat de qualification	36
Annexe 6. Attestations d'assurance et sur l'honneur	37
Annexe 7. Autres documents	47

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R.4412-97 du code du travail modifié par le décret n°2017-899 du 9 mai 2017; Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis; Norme NF X 46-020 d'août 2017

A Informations générales

A.1 Désignation du bâtiment

Type de bien	Autre
Nom	CAF CHARENTE MARITIME
Adresse	4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE
Propriété de	CAF CHARENTE MARITIME 4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE

A.2 Désignation du donneur d'ordre

Nom	CAF CHARENTE MARITIME
Adresse	4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE
Qualité	

A.3 Exécution de la mission

Rapport n°	AMITRAV-E2691012-2301
Repérage réalisé le	13 juillet 2023
Par	SAMUEL DRAPEAU
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par	DEKRA CERTIFICATION Centre d'Affaires La Boursidière Rue de la Boursidière - Porte I - 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Numéro de certification de validation	DTI2991
Date d'obtention	18 septembre 2018
Date d'émission du rapport	5 juillet 2023
Laboratoire d'analyses	DEKRA PRELEVEMENTS & ANALYSES SUD OUEST
Numéro d'accréditation du laboratoire	1-6766
Adresse du laboratoire	34 chemin de l'Echut Bâtiment 5 - ZI En Jacca 31770 COLOMIERS
Organisme d'assurance professionnelle	SMA SA - 8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15
Numéro de contrat d'assurance et date de validité	H98143W 7352000/2 148140 du 01/01/2023 au 31/12/2023

A.4 Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Néant

B Cachet du diagnostiqueur**Signature et Cachet de l'entreprise**

DEKRA Industrial SAS
90 rue de la République - 87000 LIMOGES
Assistance technique - 05 55 43 84 98
Activité Limoges - 05 55 43 84 98
Les Compagnons
87100 LIMOGES
Tél. 05 55 43 84 98 - Fax 05 55 43 84 98

Date d'établissement du rapport :

Fait à LIMOGES le 05/07/2023
Nom du diagnostiqueur : SAMUEL DRAPEAU

C Programme de travaux**C.1 Programme de travaux du donneur d'ordre**

Reprise des enrobés au niveau des allées et des parking extérieur. Reprise du revêtement d'étanchéité de la dalle au niveau de l'accueil et du préau ainsi que dépose de l'enduit ciment sur les murs en pierre longeant le parking extérieur

C.2 Programme et périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage**Locaux et parties d'immeubles concernés ou impactés**

Parking, allées, rampe, préau

Liste des ouvrages et parties d'ouvrages à inspecter

Néant

D Programme de repérage

La mission porte sur le repérage des éléments figurant dans la liste non exhaustive de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, figurant intégralement dans les tableaux A1 de la norme NF X 46-020 - août 2017 reportés ci-après :

Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Toiture, terrasse et étanchéité	
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment y compris les panneaux type « sous tuile », plaques en matériau bitumeux.
Ardoises	Ardoises composite, ardoises en fibres-ciment.
Bardeaux bitumé (type « Shingle »)	
Éléments de sous-toiture	Pare-vapeur, pare-pluie et autres panneaux structurels, isolants sous toiture, flocage.
Complexe d'étanchéité pour toiture (y compris toiture-terrasse) pouvant être constitué d'une ou plusieurs couches	Bandes bitumeuses notamment renfort de cuvelage, produits d'accrochage et colles, isolants, complexe asphalté.
Éléments ponctuels	Conduits de cheminée, conduits de ventilation... Tout élément complémentaire à la toiture y compris les chéneaux, conduits de ventilation, conduits eaux pluviales.
2. Parois verticales extérieures	
Panneaux-sandwichs	Plaques, joints d'assemblage, joints d'étanchéité, tresses, mastics.
Bardages	Plaques et « bacs » en fibres-ciment, ardoises composites ou fibres-ciment.
Bardages métalliques à simple ou double peau	Revêtement intérieur, peinture.
Isolants sous bardage	Flocage, carton.
Mur et cloisons « en dur »	Enduits projetés, revêtement plastique épais, lissés ou talochés. Colle de carrelage, étanchéité extérieures des fondations, appui de fenêtre.
3. Parois verticales intérieures	

Murs et cloisons « en dur »	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage). Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages, joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison avec la poutraison) Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Entourage de poteaux (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons légères ou préfabriquées	Panneaux de cloisons, isolant intérieur, jonction entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (notamment IGH et ERP) : tresse, carton, fibres-ciment
Gaines et coffres verticaux (vérification des intérieurs et des extérieurs)	Flocage, panneaux, jonction entre panneaux. Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Portes coupe-feu, portes pare-flamme	Vantaux et joints (sur battants et dormants y compris occulus,...).
Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare flamme	Sous-couches des tissus muraux, revêtements durs (plaques revêtues d'amiante-ciment, fibres-ciment), colle des carrelages, peintures (intumescents, bitumeuses, décoratives).
4. Plafonds et faux plafonds	
Plafonds	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Panneaux collés, vissés Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite), cales de ferrailage.
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Flocages Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP) Joints (de dilatation, d'assemblage, de liaison), plaques de ripage, entourage de poutres (carton, fibres-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu, peintures (intumescents, bitumeuses, décoratives).
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies, jonctions avec la façade, calfeutrements, joints de dilatation.
Gaines et coffres horizontaux	Flocages Panneaux, jonction entre panneaux Enduits à base de plâtre ou ciment ou autres, projetés, lissés ou talochés (notamment ceux ayant une fonction coupe-feu dans les IGH/ERP).
Faux plafonds	Panneaux et plaques, jonction entre faux plafond et structure, joints entre panneaux ou plaques Pare-vapeur (celui du complexe isolant placé au-dessus du panneau de faux plafond) Isolant de faux plafond (celui déroulé ou posé dans le plenum au-dessus du panneau de faux plafond) Cantonneries (ceux constitués dans le plenum en jonction entre les cloisons ou mur et le plancher haut supérieur).
Suspentes et contrevents	Flocage, protections en plâtre, peintures intumescents.
5. Planchers et planchers techniques	

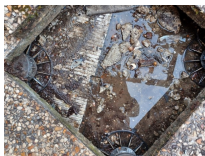
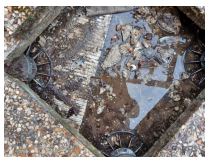
Revêtements de sol y compris revêtements de sols sportifs	Dalles plastiques, dalles moquettes avec entre-couche noire, lés en matériau plastique et/ou moquette avec sous-couche, nez de marche, colles.
Planchers	Étanchéité de cuvelages, coffrage perdu, chape maigre (base ciment), ragréage, rebouchage autour de conduits (principalement IGH et ERP).
6. Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides) Conduits de vapeur, fumée, échappement	Calorifugeage, rubans adhésifs, enveloppe de calorifuge, conduit, joints entre éléments Mastics, tresses, manchons.
Câbles électriques	Câbles électriques (isolant souvent de couleur orange) d'alimentation de secours.
Clapets/ volets coupe-feu	Clapet, volet, rebouchage, ossature., étanchéité coupe-feu en traversée cloison ou plancher.
Vide-ordures	Conduit, joint d'étanchéité des trappes.
7. Ascenseurs et monte-charges	
Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage	Portes et cloisons palières.
Machinerie	Frein.
Trémie, machinerie	Calfeutrement entre mur/plancher (joint, Bourre), trappe.
8. Équipements divers et accessoires	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes (internes et externes), tissus, revêtements de câbles métalliques.
9. Installations industrielles	
Équipements et éléments spécifiques à vérifier en fonction du process industriel (fours, étuves, tuyauteries, racks)	Bourres, tresses, joints, calorifugeages, peintures anti-condensation, plaques isolantes, tissus.
10. Voies et Réseaux divers	
Conduits	Fibres-ciment.
Revêtement routier	Bitume couche et sous-couche.

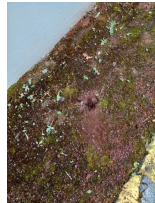
E Conclusion(s)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Photo	Estimation quantité
RDC > Allée Avenue Général Leclerc	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse		

RDC > Allée Avenue Général Leclerc	Sol	Enrobé bitumineux rouge	Résultat d'analyse		
RDC > Allée rue Aliénor d'Aquitaine	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse		
RDC > Allée rue Aliénor d'Aquitaine	Sol	Enrobé bitumineux rouge	Résultat d'analyse		
RDC > Parking	Mur clôture	Enduit ciment	Résultat d'analyse		
RDC > Parking	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse		
RDC > Parking	Sol	Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse		
RDC > Parking	Rampe d'accès	Agrégats	Résultat d'analyse		

RDC > Parking	Rampe d'accès	Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse		
RDC > Parking	Clôture métallique	Peinture	Résultat d'analyse		
Préau accueil	Sol	Pare vapeur	Résultat d'analyse		
Préau accueil	Sol	Revêtement bitumineux	Résultat d'analyse		
Préau accueil	Relevé d'étanchéité	Pacs alu	Résultat d'analyse		
Terrasse sur plot devant l'accueil	Sol sous la dalle sur plot	Patch	Résultat d'analyse		
Terrasse sur plot devant l'accueil	Sol sous la dalle sur plot	Revêtement bitumineux	Résultat d'analyse		
Terrasse sur plot devant l'accueil	Relevé d'étanchéité	Pacs alu	Résultat d'analyse		
RDC > Trottoir	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse		

RDC > Trottoir	Sol	Enrobé bitumineux rouge	Résultat d'analyse		
----------------	-----	-------------------------	--------------------	---	--

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

F Conditions de réalisation du repérage

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon l'annexe I de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Le donneur d'ordre est tenu :

- de fournir la liste des immeubles ou parties d'immeuble bâtis concernés ainsi que, pour chaque immeuble, la date de délivrance du permis de construire et les années de construction, modification réhabilitation, si elles sont connues
- de fournir le programme détaillé des travaux
- de fournir les plans à jour du ou des immeubles bâtis ou, à défaut, des croquis
- de fournir les moyens d'accès nécessaires à mettre en oeuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes...) et d'en définir les conditions d'utilisation.
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandées par l'opérateur de repérage
- de désigner un accompagnateur ayant connaissance des lieux et des procédures spécifiques s'y attachant
- d'informer les occupants et les exploitants de la mission de repérage devant être réalisée et de les évacuer le cas échéant

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Procédures de quantification de matériaux contenant de l'amiante :

Le mesurage permettant la quantification des matériaux et produits contenant de l'amiante, issu de l'obligation réglementaire de l'arrêté du 16 juillet 2019, n'est réalisé que sur les parties visibles et accessibles lors du repérage. Il

est estimatif et ne préjuge pas des parties masquées dans les éléments structurels du bâtiment. La quantification sera indiquée en surface, en mètre linéaire ou en unité.

Date du repérage : 13/07/2023

Liste des écarts, adjonctions ou suppressions d'information de la norme :

Dans un souci de ne pas alourdir le rapport et d'en faciliter sa compréhension et sa lecture, l'accréditation COFRAC du laboratoire ayant réalisé l'analyse de nos prélèvements et son annexe technique ne sont pas annexés au présent rapport. Ces documents sont consultables et transmis sur demande auprès de votre interlocuteur en agence.

Informations sur les prélèvements :

A - Motifs qui ont pu conduire à réduire ou augmenter le nombre de prélèvements tel qu'indiqué en Annexe 1 de la norme NFX 46-020 pour chacun des matériaux et produits repérés :

Néant

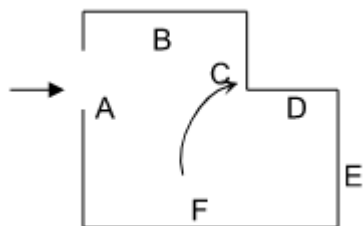
B - Informations sur toutes les conditions existantes susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des sondages (environnement du matériau, contamination éventuelle,...) :

Néant

C - Informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle...) :

Néant

Sens du repérage pour évaluer un local :



G Rapports précédents

Aucun

H Résultats détaillés du repérage

Liste des locaux visités/non visités et justification

Nom	Etage	Visité	Justification
Terrasse sur plot devant l'accueil		Oui	
Préau accueil		Oui	
Parking	RDC	Oui	
Allée rue Aliénor d'Aquitaine	RDC	Oui	
Allée Avenue Général Leclerc	RDC	Oui	
Trottoir	RDC	Oui	

Description des revêtements en place au jour de la visite

Localisation	Élément	Matériaux ou produits
RDC > Allée Avenue Général Leclerc	Sol	Agrégats
RDC > Allée Avenue Général Leclerc	Sol	Enrobé bitumineux rouge
RDC > Allée rue Aliénor d'Aquitaine	Sol	Agrégats

RDC > Allée rue Aliénor d'Aquitaine	Sol	Enrobé bitumineux rouge
RDC > Parking	Mur clôture	Enduit ciment
RDC > Parking	Mur clôture	Pierre
RDC > Parking	Sol	Agrégats
RDC > Parking	Sol	Enrobé bitumineux
RDC > Parking	Rampe d'accès	Agrégats
RDC > Parking	Rampe d'accès	Enrobé bitumineux
RDC > Parking	Clôture métallique	Peinture
> Préau accueil	Sol	Pare vapeur
> Préau accueil	Sol	Revêtement bitumineux
> Préau accueil	Relevé d'étanchéité	Pacs alu
> Terrasse sur plot devant l'accueil	Sol sous la dalle sur plot	Patch
> Terrasse sur plot devant l'accueil	Sol sous la dalle sur plot	Revêtement bitumineux
> Terrasse sur plot devant l'accueil	Relevé d'étanchéité	Pacs alu
RDC > Trottoir	Sol	Agrégats
RDC > Trottoir	Sol	Enrobé bitumineux rouge

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, sur décision de l'opérateur

Aucun

La liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, après analyse

Aucun

La liste des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas

Localisation	Élément	Matériaux ou produits	Critère de décision	Réf. Prél.
RDC > Allée Avenue Général Leclerc	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse	P012, P013
	Sol	Enrobé bitumineux rouge	Résultat d'analyse	P012, P013
RDC > Allée rue Aliénor d'Aquitaine	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse	P011
	Sol	Enrobé bitumineux rouge	Résultat d'analyse	P011
RDC > Parking	Mur clôture	Enduit ciment	Résultat d'analyse	P009, P010
RDC > Parking	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse	P014, P015
	Sol	Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse	P014, P015
RDC > Parking	Rampe d'accès	Agrégats	Résultat d'analyse	P016
	Rampe d'accès	Enrobé bitumineux	Résultat d'analyse	P016
RDC > Parking	Clôture métallique	Peinture	Résultat d'analyse	P018
	Sol	Pare vapeur	Résultat d'analyse	P001, P002

Préau accueil	Sol	Revêtement bitumineux	Résultat d'analyse	P001, P002
Préau accueil	Relevé d'étanchéité	Pacs alu	Résultat d'analyse	P003, P004
Terrasse sur plot devant l'accueil	Sol sous la dalle sur plot	Patch	Résultat d'analyse	P005, P006
	Sol sous la dalle sur plot	Revêtement bitumineux	Résultat d'analyse	P005, P006
Terrasse sur plot devant l'accueil	Relevé d'étanchéité	Pacs alu	Résultat d'analyse	P007, P008
RDC > Trottoir	Sol	Agrégats	Résultat d'analyse	P017
	Sol	Enrobé bitumineux rouge	Résultat d'analyse	P017

Liste des matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante

Aucun

I Déroulement du repérage

Éléments complémentaires au repérage

Présence de mobilier ou d'activité pendant le repérage ?	☒
Les plans du bâtiment ont-ils été fournis ?	☐
Le programme précis des travaux a-t-il été transmis ?	☐
D'autres documents ont-ils été remis ?	☐
Moyens mis à disposition Néant	
Commentaire Absence de CCTP et de descriptif précis des travaux	

J Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 Fiches d'identification et de cotation

Prélèvement P005
 Pièce Terrasse sur plot devant l'accueil
 Localisation Sol sous la dalle sur plot
 Matériaux Patch, Revêtement bitumineux
 Date 5 juillet 2023
 Résultat Absence d'amiante
 Commentaire



Prélèvement P006
 Pièce Terrasse sur plot devant l'accueil
 Localisation Sol sous la dalle sur plot
 Matériaux Patch, Revêtement bitumineux
 Date 5 juillet 2023
 Résultat Absence d'amiante
 Commentaire



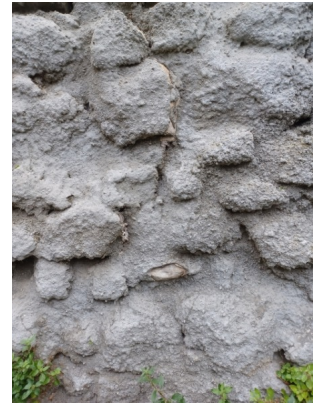
Prélèvement P007
 Pièce Terrasse sur plot devant l'accueil
 Localisation Relevé d'étanchéité
 Matériaux Pacs alu
 Date 5 juillet 2023
 Résultat Absence d'amiante
 Commentaire



Prélèvement P008
 Pièce Terrasse sur plot devant l'accueil
 Localisation Relevé d'étanchéité
 Matériaux Pacs alu
 Date 5 juillet 2023
 Résultat Absence d'amiante
 Commentaire



Prélèvement P009
Pièce RDC - Parking
Localisation Mur clôture
Matériaux Enduit ciment
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P010
Pièce RDC - Parking
Localisation Mur clôture
Matériaux Enduit ciment
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P011
Pièce RDC - Allée rue Aliénor d'Aquitaine
Localisation Sol
Matériaux Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire HAP



Prélèvement P012
Pièce RDC - Allée Avenue Général Leclerc
Localisation Sol
Matériaux Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire HAP



Prélèvement P013
Pièce RDC - Allée Avenue Général Leclerc
Localisation Sol
Matériaux Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire HAP



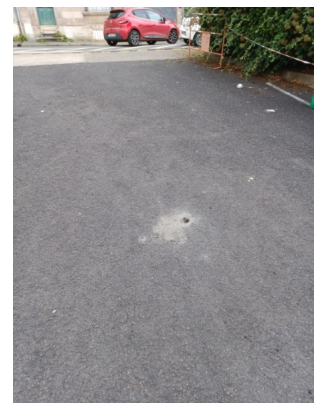
Prélèvement P014
Pièce RDC - Parking
Localisation Sol
Matériaux Agrégats, Enrobé bitumineux
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire HAP



Prélèvement P015
Pièce RDC - Parking
Localisation Sol
Matériaux Agrégats, Enrobé bitumineux
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P016
Pièce RDC - Parking
Localisation Rampe d'accès
Matériaux Agrégats, Enrobé bitumineux
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P017
Pièce RDC - Trottoir
Localisation Sol
Matériaux Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P018
Pièce RDC - Parking
Localisation Clôture métallique
Matériaux Peinture
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P001
Pièce Préau accueil
Localisation Sol
Matériaux Pare vapeur, Revêtement bitumineux
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P002
Pièce Préau accueil
Localisation Sol
Matériaux Pare vapeur, Revêtement bitumineux
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P003
Pièce Préau accueil
Localisation Relevé d'étanchéité
Matériaux Pacs alu
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Prélèvement P004
Pièce Préau accueil
Localisation Relevé d'étanchéité
Matériaux Pacs alu
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante
Commentaire



Pièce RDC - Parking
Localisation Mur clôture
Matériaux Pierre, Enduit ciment (ZPSO P009/P010)
Date 5 juillet 2023
Résultat Absence d'amiante



ANNEXE 2 Croquis

Planche de repérage usuel		1/2
RDC		
Référence	AMITRAV-E2691012-2301	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / SAMUEL DRAPEAU	
Adresse	4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE	



1/2 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - RDC

Prélèvements

- P005** Terrasse sur plot devant l'accueil Sol sous la dalle sur plot
Patch, Revêtement bitumineux
- P008** Terrasse sur plot devant l'accueil Relevé d'étanchéité
Pacs alu

- P006** Terrasse sur plot devant l'accueil Sol sous la dalle sur plot
Patch, Revêtement bitumineux
- P009** Parking Mur clôture
Enduit ciment, Pierre

- P007** Terrasse sur plot devant l'accueil Relevé d'étanchéité
Pacs alu
- P010** Parking Mur clôture
Enduit ciment, Pierre



P011 Allée rue Aliénor d'Aquitaine Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge	P012 Allée Avenue Général Leclerc Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge	P013 Allée Avenue Général Leclerc Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
P014 Parking Sol Agrégats, Enrobé bitumineux	P015 Parking Sol Agrégats, Enrobé bitumineux	P016 Parking Rampe d'accès Agrégats, Enrobé bitumineux
P017 Trottoir Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge	P018 Parking Clôture métallique Peinture	
Sondages		
S001 Terrasse sur plot devant l'accueil Sol sous la dalle sur plot		

Planche de repérage usuel		2/2
Étage 1		
Référence	AMITRAV-E2691012-2301	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / SAMUEL DRAPEAU	
Adresse	4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE	



2/2 Liste des éléments - Planche de repérage usuel - Étage 1

Prélèvements

P001 Préau accueil Sol
Pare vapeur, Revêtement bitumineux

P004 Préau accueil Relevé d'étanchéité
Pacs alu

P002 Préau accueil Sol
Pare vapeur, Revêtement bitumineux

P003 Préau accueil Relevé d'étanchéité
Pacs alu

ANNEXE 3 PV d'analyses

PV_E2691012-2301_P001_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301
4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538436

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P001	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Revêtement bitumineux (ZPSO P001/P002), Pare vapeur (ZPSO P001/P002)		
Localisation :	Préau accueil, Sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.
Arrêté du 1er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050
Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 1 / 11

PV_E2691012-2301_P002_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538437

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P002	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Revêtement bitumineux (ZPSO P001/P002), Pare vapeur (ZPSO P001/P002)		
Localisation :	Préau accueil, Sol		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 2 / 11

PV_E2691012-2301_P003_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES

A l'attention de Sarah DESFORGES

Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 11



RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538438

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P003	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Pacs alu (ZPSO P003/P004)		
Localisation :	Préau accueil, relevé d'étanchéité		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (MET).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 3 / 11

PV_E2691012-2301_P004_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES

A l'attention de Sarah DESFORGES

Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 11



RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538439

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P004	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Pacs alu (ZPSO P003/P004)		
Localisation :	Préau accueil, relevé d'étanchéité		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (MET).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 4 / 11

PV_E2691012-2301_P005_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538441

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P005	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Revêtement bitumineux (ZPSO P005/P006) Patch (ZPSO P005/P006)		
Localisation :	Terrasse sur plot devant l'accueil, Sol sous la dalle sur plot		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 5 / 11

PV_E2691012-2301_P006_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123

17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES

A l'attention de Sarah DESFORGES

Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 11



RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538442

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P006	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Revêtement bitumineux (ZPSO P005/P006) Patch (ZPSO P005/P006)		
Localisation :	Terrasse sur plot devant l'accueil, Sol sous la dalle sur plot		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut - Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 6 / 11

PV_E2691012-2301_P007_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538443

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P007	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Pacs alu (ZPSO P007/P008)		
Localisation :	Terrasse sur plot devant l'accueil, Relevé d'étanchéité		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (MET).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 7 / 11

PV_E2691012-2301_P008_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538444

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P008	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Pacs alu (ZPSO P007/P008)		
Localisation :	Terrasse sur plot devant l'accueil, Relevé d'étanchéité		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne
LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à
transmission analytique (METÀ).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	matériau	bitumineux	noir	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 8 / 11

PV_E2691012-2301_P009_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA

47123

17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538445

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P009	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Enduit ciment (ZPSO P009/P010)		
Localisation :	RDC, Parking, Mur clôture		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	ciment	dur	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 9 / 11

PV_E2691012-2301_P010_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA

47123

17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0

Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538447

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P010	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Enduit ciment (ZPSO P009/P010)		
Localisation :	RDC, Parking, Mur clôture		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1 er octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	ciment	dur	gris	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 10 / 11



AD-LAB
ZA du Plat du Pin
69690 BRUSSIEU



Rapport solide DOC-116 - Version 2
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS avec ou sans charge minérale

Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)
et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Réf. client : AMITRAV-E2691012-2301 CAF CHARENTE MARITIME

Site : CAF CHARENTE MARITIME
4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA 47123
17000 LA ROCHELLE
(prélevé le 13/06/2023)

Date de réception : 16/06/2023

Client : DEKRA INDUSTRIAL (87)

Contact : Faustine ESCURE, Samuel DRAPEAU
Adresse : 4 rue Guy Moquet - ZI Nord les Crouzettes
87170 LIMOGES

Email : faustine.escure@dekra.com, samuel.drapeau@dekra.com

Réf. dossier AD-LAB : BL202306194

N° analyse échantillon	Réf. échantillon client	Localisation/description client	N° analyse couche ± composant	Description analytique	Type d'Analyse	Nbre lames MOLP	Nbre prép* META	Nbre grilles META	Fibres d'amiante détectées ?	Type d'amiante	Observations
BL202306194-01	P011	RDC, Allée rue Aliénor d'Aquitaine, Sol Enrobé bitumineux rouge, Agrégats	BL202306194-01,1a	Mastic d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	1	2	Non détectées	/	-
			BL202306194-01,1b	Granulat d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	3	6	Non détectées	/	-
BL202306194-02	P012	RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge	BL202306194-02,1a	Mastic d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	1	2	Non détectées	/	-
			BL202306194-02,1b	Granulat d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	3	6	Non détectées	/	-
BL202306194-03	P013	RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge	BL202306194-03,1a	Mastic d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	1	2	Non détectées	/	-
			BL202306194-03,1b	Granulat d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	3	6	Non détectées	/	-
BL202306194-04	P014	RDC, Parking, Sol Enrobé bitumineux, Agrégats	BL202306194-04,1a	Mastic d'enrobé bitumineux noir.	MOLP + META	3	1	2	Non détectées	/	-
			BL202306194-04,1b	Granulat d'enrobé bitumineux noir.	MOLP + META	3	3	6	Non détectées	/	-
BL202306194-05	P015	RDC, Parking, Sol Enrobé bitumineux, Agrégats	BL202306194-05,1a	Mastic d'enrobé bitumineux noir.	MOLP + META	3	1	2	Non détectées	/	-
			BL202306194-05,1b	Granulat d'enrobé bitumineux noir.	MOLP + META	3	3	6	Non détectées	/	-
BL202306194-06	P016	RDC, Parking, Rampe d'accès Enrobé bitumineux, Agrégats	BL202306194-06,1a	Mastic d'enrobé bitumineux noir.	MOLP + META	3	1	2	Non détectées	/	-
			BL202306194-06,1b	Granulat d'enrobé bitumineux noir.	MOLP + META	3	3	6	Non détectées	/	-
BL202306194-07	P017	RDC, Trottoir, Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge	BL202306194-07,1a	Mastic d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	1	2	Non détectées	/	-
			BL202306194-07,1b	Granulat d'enrobé bitumineux marron/rouge.	MOLP + META	3	3	6	Non détectées	/	-

* Préparations

Observations générales : -

La recherche d'amiante au Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) est effectuée selon le guide HSG 248 (annexe 2) et la norme NF ISO 22262-1 (parties utiles).

L'observation visuelle et sous stéréomicroscope permet de décrire l'échantillon.

L'analyse au MOLP ne permet de détecter que les fibres optiquement observables, c'est-à-dire celles de diamètre supérieur à 0,2 µm. Un résultat négatif au MOLP, c'est à dire avec amiante non détecté, signifie que l'échantillon peut renfermer une teneur en fibres d'amiante optiquement observables inférieure à la limite de détection garantie.

En cas d'analyse MOLP d'une couche non fibreuse, un résultat négatif doit obligatoirement être confirmé par une analyse en META, mais est suffisant au regard de la réglementation.

Les différentes couches ou composants décrits de matière commune sont indissociables.

Excepté pour les matériaux et produits manufacturés sans charge minérale, pour lesquels la préparation en vue de l'analyse MOLP n'est obligatoire qu'en cas d'observation de fibres au stéréomicroscope ou à l'œil nu, la préparation en vue de l'analyse MOLP est obligatoire. Un résultat négatif est conclu après un minimum de deux préparations MOLP pour les matériaux et produits manufacturés sans charge minérale et de trois préparations MOLP pour les matériaux et produits avec charge minérale (c'est à dire pouvant contenir de l'amiante présent naturellement).

Méthode de préparation :

La préparation des échantillons avec ou sans charge minérale est effectuée selon la méthode Chatfield adaptée, conformément au mode opératoire interne "PROCESSUS SOLIDE / Préparation des matériaux en vue de leur analyse META". Les principales étapes de la préparation sont les suivantes :

- Les échantillons sont soumis à un traitement thermique puis à un traitement à l'acide chlorhydrique, suivi d'un broyage manuel.

- Les grilles pour le Microscopie Electronique à Transmission sont préparées selon la technique « drop mount ».

Pour les matériaux et produits manufacturés sans charge minérale, au moins une préparation META est réalisée par couche dissociable. Pour les matériaux et produits manufacturés avec charge minérale, pour chaque couche dissociable, au moins trois préparations sont réalisées par composant dissociable, sauf dans le cas particulier des enrobés qui font l'objet par couche dissociable d'au moins une préparation META pour le liant et de trois préparations META pour la phase granulaire (composant issu de la charge minérale).

Recherche d'amiante au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) :

AD-LAB SAS au Capital social de 157 000 euros
Siège social : ZA du Plat du Pin - 69690 BRUSSIEU
RCS LYON 792 042 889 - TVA : FR92 792042889 - NAF : 7120 B

Page : 1/2



AD-LAB
ZA du Plat du Pin
69690 BRUSSIEU



Rapport solide DOC-116 - Version 2
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Le résultat concerne uniquement l'échantillon soumis à essais. La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

RAPPORT DE SYNTHÈSE D'ANALYSES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX ET PRODUITS MANUFACTURÉS avec ou sans charge minérale

Analyse par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)
et/ou Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META)

Les fibres d'amiante sont identifiées en META (morphologie, chimie, diffraction) selon la norme NF X 43-050 (2021) (parties utiles). Lorsque la discrimination entre deux variétés minéralogiques n'est pas probante, l'observation "classée" est indiquée devant le nom de l'amiante (cf. §1.4 de la norme NF X43-050). Pour les matériaux et produits avec charge minérale (enrobés, bétons, enduits, mortiers, etc.), l'analyse META s'appuie également au besoin sur les principes pétrographiques et de classification minéralogique de l'IMA pour la chimie des amphiboles.
Les particules minérales allongées prises en compte lors de l'analyse sont celles répondant à la définition de fibre selon la norme NFX 43-050 (2021), c'est à dire "toute particule ayant des bords parallèles sur une partie de sa longueur ou étages, une longueur minimum de 0,5 µm et un rapport longueur/largeur d'au moins 3".
L'analyse META prend en compte toutes les fibres classées ou identifiées comme amiante selon la norme NF X 43-050 (2021) (chrysotile, amosite, crocidolite, trémolite-amiante, actinolite-amiante, anthophyllite-amiante).
Un résultat négatif en META, c'est à dire avec amiante non détecté, signifie que l'échantillon peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie.
Pour les matériaux et produits manufacturés avec ou sans charge minérale, un résultat négatif en META est conclu après l'observation d'au moins deux grilles par préparation META et après compilation des résultats de l'ensemble des préparations réalisées le cas échéant.
Les analyses sont réalisées conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019, relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses.

Le laboratoire garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0,1% en masse, selon un intervalle de confiance à 95 %.
Le cas échéant, l'observation "autres fibres minérales observées" signifie que des fibres minérales autres que celles recherchées ont été détectées. Ces fibres ne répondent pas aux critères d'identification (morphologie, cristallographie, chimie) des fibres recherchées.

Traces** : L'observation d'amiante en traces est indiquée à la demande du client. Le terme "Traces" indique que la quantité d'amiante observé est très inférieure à 0,1%, et, en accord avec la norme NF EN ISO 22262-1, qu'il s'agit probablement de pollution naturelle (ajout de charge minérale) ou involontaire (pollution lors de la fabrication, de la mise en œuvre, ou au cours de la vie du matériau ou produit, ...). Conformément aux normes de repérage (NF X46-020, NF X46-102, etc.), l'opérateur de repérage est invité à conduire une réflexion (si nécessaire collégiale) afin de déterminer, à partir d'éléments factuels (techniques constructives et/ou procédés de fabrication et/ou de mise en œuvre, historique de maintenance, etc.), la cause probable de cette faible quantité observée.

NB : AD-LAB n'est pas responsable du choix de l'emplacement du prélèvement.
Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Analyste MOLP : Yann LAPEYRE

Date d'analyse MOLP : 19/06/2023

Date d'analyse META : 23/06/2023

Date d'émission : 23/06/2023

Analyste META : Coralie DETON

PV_E2691012-2301_P018_N.pdf



DEKRA Prélèvements & Analyses
Siège social : 19 rue Stuart Mill - Parc d'activité de
Limoges Sud Orange - 87000 LIMOGES
SAS au capital de 5 200 000 €
SIRET : 834306797 00012 - Code APE : 7120B
RCS : Limoges 834 306 797
N° Intracommunautaire : FR 12834306797
dpa.commerciaux.fr@dekra.com

E2691012-2301

4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA
47123
17000 LA ROCHELLE

DEKRA INDUSTRIAL
POITOU CHARENTES - CDP 6087
4 rue Guy Moquet
ZI Nord les Crouzettes
87280 LIMOGES
A l'attention de Sarah DESFORGES



Rapport d'essai N° 1659791 Révision 0
Nbre d'échantillon(s) : 11

RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Seules les prestations repérées par le symbole * sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

ECHANTILLON N° 1538448

DONNÉES CLIENT

Prélevé par :	SAMUEL DRAPEAU	Transporté par :	TNT
Réceptionné par :	Mégane FARAGONI	Le :	16/06/23
Référence de l'échantillon :	P018	Date de prélèvement :	13/06/23
Description de l'échantillon :	Peinture		
Localisation :	RDC, Parking, Clôture métallique		

ANALYSE(S) *

Statut de l'échantillon : Conforme, échantillon apte à la préparation.

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 – Parties pertinentes de la norme NFX 43-050

Préparation de l'échantillon par calcination et/ou attaque acide et/ou attaque chimique suivant la méthode de préparation interne
LAB/TEC/PR/001. Puis dépôt sur une grille de cuivre de microscopie carbonée en vue d'une analyse par microscopie électronique à
transmission analytique (META).

Lieu d'analyse : Colomiers - 34 chemin de l'Echut – Bât 5 - Z.I En Jacca -
31770 COLOMIERS

Date d'analyse : 19/06/23

Par : DPA/Mégane FARAGONI

EXAMEN VISUEL ET MICROSCOPIQUE							
Couches analysées	Description	Texture	Couleur	Méthode d'analyse	Nombre de préparation	Nombre de grilles lues	Type de fibre d'amiante détectée
Couche 1	peinture	pulvérulente	bleue	MET	1	2	Non détecté

Le "Non détecté" correspond à une teneur inférieure à notre limite de détection qui est de 0,1 % massique (intervalle de confiance à 95 %).

Validé le 19/06/23
Par DPA/Mégane FARAGONI
Technicienne de laboratoire

L'accréditation du Cofrac atteste de la compétence technique du laboratoire pour les activités couvertes par l'accréditation et du bon fonctionnement d'un système de management de la qualité adapté. Les résultats ne se rapportent qu'aux objets soumis à l'essai. La reproduction du rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Seule la version du rapport d'essai faisant foi est celle se trouvant sur le serveur de résultats de DEKRA Prélèvements & Analyses.

Page 11 / 11

ANNEXE 4 Recommandations générales de sécurité

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29- 5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 5 Certificat de qualification

CERTIFICAT
DE COMPETENCES

Diagnosticteur immobilier certifié

DEKRA Certification certifie que Monsieur
Samuel DRAPEAU

est titulaire du certificat de compétences N°DTI2991 pour :

Constat de risque d'exposition au plomb du 05/10/2020 au 04/10/2027
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Diagnostic amiante sans mention du 18/09/2018 au 17/09/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

Diagnostic amiante avec mention du 18/09/2018 au 17/09/2023
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine) du 05/10/2020 au 04/10/2027
Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 25 mars 2019

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.


Yvan MAINGUY
Directeur Général
Le Plessis-Robinson, le 05/10/2020

 **Diagnosticteur immobilier certifié***
Accréditation n° 4-0081
Portée disponible sur www.cofrac.fr



Le non-respect des clauses contractuelles peut rendre ce certificat invalide

DEKRA Certification SAS – www.dekra-certification.fr
Immeuble La Boursidière - Porte I - Rue de la Boursidière - 92350 Le Plessis-Robinson – France

page 1 de 1

ANNEXE 6 Attestations d'assurance et sur l'honneur



Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W

N° de contrat : 7352000/2 148140

N° de SIREN : 433 250 834 00010

DEKRA INDUSTRIAL SAS

PA LIMOGES Sud orange

19 rue Stuart Mill

CS 70308

87008 – LIMOGES CEDEX

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES**Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile**

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Contrôleur technique.

Agréé par décision du 26 juillet 1982 au titre des dispositions du décret 78.1146 pour l'intégralité du domaine objet de l'obligation d'assurance instituée par la Loi n° 78.12 du 4 janvier 1978 et à tous les textes suivants qui sont venus le préciser ou le modifier. Conformément à la norme NF P03-100 du 20 septembre 1995 et aux dispositions législatives et réglementaires qui figurent aux articles L 111-23 à L 11-26 et R 111-29 à R 111-42 du Code de la Construction et de l'Habitation.

- Activités de maîtrise d'œuvre et bureau d'étude technique pour la réalisation d'ouvrages et d'installations d'assainissements destinés à desservir des bâtiments dans le domaine de l'industrie et des collectivités.
- Activités de maîtrise d'œuvre en installations thermiques et climatiques.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



1/4



- Activités de coordinateur et maîtrise d'œuvre SSI.
- Contrôle dans tous les domaines de la construction, de la prévention, de la sécurité, de la fiabilité, de la coordination, de l'assistance, de la maintenance, comportant toutes opérations, missions et prestations de conseils, audits, études, expertises, analyses, diagnostics, enquêtes, constats, contrôles, vérifications, formation, information, y compris les diagnostics et contrôles de présence de plomb, radon et insectes, et ce sur tous biens meubles et immeubles, y compris les ouvrages de génie civil, les équipements, les installations, les remontées mécaniques, les systèmes de sécurité incendie, les navires notamment pour la délivrance de certificats sanitaires, et y compris leurs implications sur l'environnement.
- Conseils et accompagnement amiante et plomb, Stratégie de Prélèvements, Prélèvements et Analyses de tout type de matériaux, air, sols, boues, Rapports d'analyses Surveillance de l'air sur le lieu du travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.
- Formation, information, animation, assistance à destination du personnel des entreprises dans les domaines suivants : système sécurité incendie, hygiène et sécurité dans le travail, plans de prévention, audit de conformité du patrimoine bâti, coordination sécurité-santé, mines et carrières.
- Coordinateur « sécurité protection de la santé », coordination SSI, examinateur « qualitel », chargé de sécurité pyrotechnique, mesures de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments et des réseaux aérauliques.
- Assistance, conseils, audits, études, dans les domaines suivants : sûreté de fonctionnement d'équipements et installations, ingénierie qualité, optimisation de la performance en production et maintenance.
- Études, formations, informations et assistances techniques, administratives et financières aux maîtres d'ouvrages dans les domaines liés à l'environnement (eau, air, sol, déchets).
- Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'ouvrage déléguée, et missions Amose selon les articles 5 et 6 de l'Ordonnance 2018-937 du 30 octobre 2018.
- Développement et vente, avec installation, formation et maintenance, de logiciels et progiciels pour la gestion technique et administrative des parcs immobiliers et mobiliers des secteurs publics et privés.
- Soutien au développement de l'activité de contrôle des appareils de radiographie des cabinets dentaires.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directeur et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



2/4

**2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION**

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000€ par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000€ par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000€ par sinistre

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



3/4



3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	200 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale <i>(pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)</i>	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Il est précisé que le contrat susvisé n'a fait l'objet à la date de l'émission de l'attestation d'aucune suspension de garantie pour non-paiement de prime ou procédure de recouvrement.

Fait à Paris
Le 15/12/2022.

Le Président du Directoire

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA

4/4





Notre référence à rappeler
dans toute correspondance :

N° de sociétaire : H98143W
N° de contrat : 7352000/2 148140
N° de SIREN : 433 250 834 00010

DEKRA INDUSTRIAL SAS
PA LIMOGES Sud orange
19 rue Stuart Mill
CS 70308
87008 – LIMOGES CEDEX

ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat d'assurance GLOBAL INGENIERIE

Période de validité : du 01/01/2023 au 31/12/2023

SMA SA ci-après désigné l'assureur atteste que l'assuré désigné ci-dessus est titulaire d'un contrat d'assurance professionnelle GLOBAL INGENIERIE, numéro **H98143W 7352000/2 148140**.

1 – PERIMETRE DES MISSIONS PROFESSIONNELLES GARANTIES

Missions bénéficiant des garanties d'assurance de responsabilité civile

Seules les missions suivantes sont garanties par le présent contrat :

- Diagnostic de présence d'amiante dans les bâtiments.
- Assistance technique amiante.
- Mesures d'empoussièrement amiante.
- Coordination SPS lors de chantiers de désamiantage.
- Conseil et accompagnement amiante.
- Prélèvements et analyses de tout type de matériaux, air, sol, boues, rapports d'analyse, surveillance de l'air sur le lieu de travail, logiciels de suivi des analyses et des données de chantier.

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



1/3

**2- GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION**

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux conséquences pécuniaires de la responsabilité incombant à l'assuré à l'occasion de l'exploitation de sa société pour l'exercice de son activité ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montants de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com



2/3



3 - GARANTIE D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Cette garantie a vocation à couvrir les dommages causés aux tiers relevant de la responsabilité civile professionnelle de l'assuré en dehors des dispositions relevant des articles 1792 et suivants du code civil relatifs à la garantie décennale.

La garantie objet du présent paragraphe s'applique :

- aux missions professionnelles listées aux paragraphes 1 ci-avant ;
- aux réclamations formulées pendant la période de validité de la présente attestation.

Nature de la garantie	Montant de garantie
Tous Dommages confondus : 15 000 000 € par sinistre et par an dont	
Dommages corporels	15 000 000 € par sinistre et par an
Dommages matériels et immatériels	15 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages immatériels non consécutifs	6 000 000 € par sinistre et par an
- dont dommages aux biens confiés	200 000 € par sinistre et par an
Garantie amiante (Garantie des seuls dommages immatériels non consécutifs à un sinistre directement ou indirectement dû ou lié à l'amiante ou à un autre matériau contenant de l'amiante)	4 000 000 € par sinistre et par an
Limite pour tous dommages confondus d'atteinte à l'environnement y compris ceux dus ou liés à l'amiante	1 000 000 € par sinistre et par an
Responsabilité environnementale (pour les dommages survenus pendant la période de validité de la présente attestation et constatés pendant cette même période)	150 000 € par sinistre et par an

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat précité auquel elle se réfère.

Fait à Paris
Le 15/12/2022.

Le Président du Directoire

SMA COURTAGE, DÉPARTEMENT COURTAGE DE SMA SA
SMA SA

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Entreprise régie par le code des assurances au capital
de 12 000 000 euros, RCS PARIS 332 789 296
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 PARIS CEDEX 15

www.sma-courtage.com

SMA

3/3





ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Nicolas BOUVIER agissant en qualité de représentant légal de la société DEKRA France inscrite sous le numéro SIREN 411 768 831 RCS Nanterre laquelle est Présidente de la Société DEKRA Industrial, Société par actions simplifiée au capital social de 25 060 000 € ayant son siège social à LIMOGES (87000) - Parc d'activité de Limoges Sud Orange, 19 Rue Stuart Mill immatriculée sous le numéro SIREN 433 250 834 RCS Limoges, déclare sur l'honneur que :

la société DEKRA Industrial susvisée pour l'établissement des rapports et constats définis aux 1° à 4°, 6° et 7° de l'article L 271-4 ainsi qu'à l'article L 126-26 du code de la construction et de l'habitation, est en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du même code et qu'elle :

- dispose des moyens en matériel et en personne appropriés,
- emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du code de la construction et de l'habitation,
- est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir des conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du code de la construction et de l'habitation,
- n'a aucun lien de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité de l'auteur (ou des auteurs) des rapports qui seront rédigés que ce soit avec le propriétaire, son mandataire, ou toute autre entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements.

Etabli au PLESSIS ROBINSON, le 02 janvier 2023

Pour servir et valoir ce que de droit

Pour DEKRA Industrial
Nicolas BOUVIER représentant DEKRA France
La Présidente

Nicolas Bouvier

ANNEXE 7 Autres documents

HAP.pdf 1/5

AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
Tel. +31(0)570 788110
e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl



AD-LAB ENVIRONNEMENT (69)
ZA du Plat du Pin
69690 BRUSSIEU
FRANCE

Date 04.07.2023
N° Client 35008693
N° commande 1285999

RAPPORT D'ANALYSES**Cde 1285999** Enrobé

Client 35008693 AD-LAB ENVIRONNEMENT (69)
Référence Commande 2023STADL0639 - AD LAB BL202306194
Date de validation 21.06.23

Madame, Monsieur

Référence:

RDC, Allée rue Aliénor d'Aquitaine, Sol, Enrobé bitumineux rouge, Agrégats
RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
RDC, Parking, Sol, Enrobé bitumineux, Agrégats
RDC, Parking, Rampe d'accès, Enrobé bitumineux, Agrégats
RDC, Trottoir, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
CAF CHARENTE MARITIME 4 B AVENUE DU GENERAL LECLERC, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE
AMITRAV-E2691012-2301 CAF CHARENTE MARITIME

Liste des échantillons:

P011 RDC, Allée rue Aliénor d'Aquitaine, Sol, Enrobé bitumineux rouge, Agrégats-BL202306194-01
P012 RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge-BL202306194-02
P013 RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge-BL202306194-03
P014 RDC, Parking, Sol, Enrobé bitumineux, Agrégats-BL202306194-04
P015 RDC, Parking, Sol, Enrobé bitumineux, Agrégats-BL202306194-05
P016 RDC, Parking, Rampe d'accès, Enrobé bitumineux, Agrégats-BL202306194-06
P017 RDC, Trottoir, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge-BL202306194-07

DOC-13-2112623-FR-F1

Les paramètres réalisés par AL-West BV sont accrédités selon la norme EN ISO/IEC 17025:2017. Seuls les paramètres non accrédités et/ou externalisés sont marqués du symbole "X".

Kamer van Koophandel Nr. 08110698
VAT/BTW-ID-Nr.: NL 811132559 B01
Directeur ppa. Marc van Gelder
Dr. Paul Wimmer

page 1 de 5



HAP.pdf 2/5

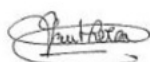
AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
Tel. +31(0)570 788110
e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl



Date 04.07.2023
N° Client 35008693
N° commande 1285999

Respectueusement,



AL-West B.V. M. Claude Gautheron, Tel. 33/380680143
Chargé relation clientèle

DOC-13-21120023-FR-F2

Les paramètres réalisés par AL-West BV sont accrédités selon la norme EN ISO/IEC 17025:2017. Seuls les paramètres non accrédités et/ou externalisés sont marqués du symbole "N".

Kamer van Koophandel
Nr. 08110898
VAT/BTW-ID-Nr.:
NL 811132559 B01

Directeur
ppa. Marc van Gelder
Dr. Paul Wimmer

page 2 de 5



AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
Tel. +31(0)570 788110
e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl

**Cde 1285999 Enrobé**

N° échant.	Prélèvement	Nom de l'échantillon
236771	13.06.2023	P011 RDC, Allée rue Aliénor d'Aquitaine, Sol, Enrobé bitumineux rouge, Agrégats-BL202306194-01
236772	13.06.2023	P012 RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge-BL202306194-02
236773	13.06.2023	P013 RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge-BL202306194-03
236774	13.06.2023	P014 RDC, Parking, Sol, Enrobé bitumineux, Agrégats-BL202306194-04
236775	13.06.2023	P015 RDC, Parking, Sol, Enrobé bitumineux, Agrégats-BL202306194-05

Unité 236771 236772 236773 236774 236775

P011 RDC, Allée rue Aliénor d'Aquitaine, Sol, Enrobé bitumineux rouge, Agrégats, BL202306194-01 P012 RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge, BL202306194-02 P013 RDC, Allée Avenue Général Leclerc, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge, BL202306194-03 P014 RDC, Parking, Sol, Enrobé bitumineux, Agrégats, BL202306194-04 P015 RDC, Parking, Sol, Enrobé bitumineux, Agrégats, BL202306194-05

Prétraitement des échantillons

Fibres alvéolaires (critères OMS)		++ ^{*)}	++ ^{*)}	++ ^{*)}	++ ^{*)}	++ ^{*)}
Broyeur à mâchoires		++	++	++	++	++
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (ISO)						
Naphtalène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Acénaphthylène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Acénaphthène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Fluorène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Phénanthrène	mg/kg	0,77	0,54	0,87	0,65	<0,50
Anthracène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Fluoranthène	mg/kg	0,94	<0,50	1,0	0,71	<0,50
Pyrène	mg/kg	0,61	<0,50	0,69	<0,50	<0,50
Benzo(a)anthracène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Chrysène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Benzo(a)pyrène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Dibenzo(ah)anthracène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Benzo(g,h,i)pérylène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50	<0,50
Somme HAP (EPA)	mg/kg	2,3 ^{x)}	0,54 ^{x)}	2,6 ^{x)}	1,4 ^{x)}	n.d.

DOC-13-21120623-FR-F3

Les paramètres réalisés par AL-West BV sont accrédités selon la norme EN ISO/IEC 17025:2017. Seuls les paramètres non accrédités et/ou externalisés sont marqués du symbole "x)".

Kamer van Koophandel
Nr. 08110898
VAT/BTW-ID-Nr.:
NL 811132559 B01

Directeur
ppa. Marc van Gelder
Dr. Paul Wimmer

page 3 de 5



AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
Tel. +31(0)570 788110
e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl

**Cde 1285999 Enrobé**

N° échant.	Prélèvement	Nom de l'échantillon
236776	13.06.2023	P016 RDC, Parking, Rampe d'accès, Enrobé bitumineux, Agrégats-BL202306194-06
236777	13.06.2023	P017 RDC, Trottoir, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge-BL202306194-07

Unité	236776	236777	Limite de quantification
-------	--------	--------	--------------------------

P016 RDC, Parking, Rampe d'accès, Enrobé bitumineux, Agrégats-BL202306194-06
P017 RDC, Trottoir, Sol, Agrégats, Enrobé bitumineux rouge-BL202306194-07

Prétraitement des échantillons

Traitements des contaminants				
Fibres alvéolaires (critères OMS)		++ ^{*)}	++ ^{*)}	
Broyeur à mâchoires		++	++	
Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (ISO)				
Naphtalène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Acénaphthylène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Acénaphthène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Fluorène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Phénanthrène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Anthracène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Fluoranthène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Pyrène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Benzo(a)anthracène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Chrysène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Benzo(b)fluoranthène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Benzo(k)fluoranthène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Benzo(a)pyrène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Dibenzo(ah)anthracène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Benzo(g,h,i)peryène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	mg/kg	<0,50	<0,50	0,5
Somme HAP (EPA)	mg/kg	n.d.	n.d.	

x) Les résultats ne tiennent pas compte des teneurs en dessous des seuils de quantification.

Explication: dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d. signifie non déterminé.
les incertitudes de mesure analytiques spécifiques aux paramètres ainsi que les informations sur la méthode de calcul sont disponibles sur demande, si les résultats communiqués sont supérieurs à la limite de quantification spécifique au paramètre. Les critères de performance minimaux des méthodes appliquées sont généralement basés selon la Directive 2009/90/CE de la Commission Européenne en ce qui concerne l'incertitude de mesure.

Début des analyses: 21.06.2023
Fin des analyses: 04.07.2023

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée.

DOC-13-21120623-FR-F4

Kamer van Koophandel
Nr. 08110898
VAT/BTW-ID-Nr.:
NL 811132559 B01

Directeur
ppa. Marc van Gelder
Dr. Paul Wimmer

page 4 de 5



AL-West B.V.

Dortmundstraat 16B, 7418 BH Deventer, the Netherlands
 Tel. +31(0)570 788110
 e-Mail: info@al-west.nl, www.al-west.nl



Cde 1285999 Enrobé

AL-West B.V. M. Claude Gautheron, Tel. 33/380680143
Chargé relation clientèle

Liste des méthodes

Les paramètres réalisés par AL-West BV sont accrédités selon la norme EN ISO/IEC 17025:2017. Seuls les paramètres non accrédités et/ou externalisés sont marqués du symbole "†".

méthode interne : Broyeur à mâchoires

NEN-EN 15527/NEN-EN 17503 : Naphtalène Acénaphthylène Acénaphthène Fluorène Phénanthrène Anthracène Fluoranthène
 Pyrène Benzo(a)anthracène Chrysène Benzo(b)fluoranthène Benzo(k)fluoranthène Benzo(a)pyrène
 Dibenzo(ah)anthracène Benzo(g,h,i)peryène Indéno(1,2,3-cd)pyrène Somme HAP (EPA)

<Sans objet> †: Fibres alvéolaires (critères OMS)

DOC-13-21128523-FR-F5

Kamer van Koophandel
 Nr. 08110898
 VAT/BTW-ID-Nr.:
 NL 811132559 B01

Directeur
 ppa. Marc van Gelder
 Dr. Paul Wimmer

page 5 de 5



Planche de repérage usuel		1/2
RDC		
Référence	AMITRAV-E2691012-2301	Version 1
Origine	Dekra diagnostic / SAMUEL DRAPEAU	
Adresse	4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE	

Prélèvements
P005 Terrasse sur plot devant l'accueil Sol sous la dalle sur plot Patch, Revêtement bitumineux
P006 Terrasse sur plot devant l'accueil Sol sous la dalle sur plot Patch, Revêtement bitumineux
P007 Terrasse sur plot devant l'accueil Relevé d'étanchéité Pacs alu
P008 Terrasse sur plot devant l'accueil Relevé d'étanchéité Pacs alu
P009 Parking Mur clôture Enduit ciment, Pierre
P010 Parking Mur clôture Enduit ciment, Pierre
P011 Allée rue Aliénor d'Aquitaine Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
P012 Allée Avenue Général Leclerc Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
P013 Allée Avenue Général Leclerc Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
P014 Parking Sol Agrégats, Enrobé bitumineux
P015 Parking Sol Agrégats, Enrobé bitumineux
P016 Parking Rampe d'accès Agrégats, Enrobé bitumineux
P017 Trottoir Sol Agrégats, Enrobé bitumineux rouge
P018 Parking Clôture métallique Peinture
Sondages
S001 Terrasse sur plot devant l'accueil Sol sous la dalle sur plot



Planche de repérage usuel			2/2
Étage 1			
Référence	AMITRAV-E2691012-2301		Version 1
Origine	Dekra diagnostic / SAMUEL DRAPEAU		
Adresse	4 B Avenue du General Leclerc, TSA 47123 17000 LA ROCHELLE		

Prélèvements
P001 Préau accueil Sol Pare vapeur, Revêtement bitumineux
P002 Préau accueil Sol Pare vapeur, Revêtement bitumineux
P003 Préau accueil Relevé d'étanchéité Pacs alu
P004 Préau accueil Relevé d'étanchéité Pacs alu

